

---

# **Un engagement fondamental de la Ville pour les enfants**

Demain Clermont

**La Ville de Clermont-Ferrand a obtenu récemment le label 100 % Éducation Artistique et Culturelle, délivré par l'État pour récompenser les politiques municipales les plus exemplaires en la matière. Le symbole d'une politique volontariste pour la jeunesse qui donne le ton à sa candidature au titre de Capitale européenne de la culture en 2028.**

---

# 100%

# EAC

Depuis 2015, suite aux États généraux de la culture, la Ville de Clermont a pris conscience de la nécessité d'éduquer les enfants aux arts dès le plus jeune âge. Elle a engagé un vaste programme d'actions : Parcours culturels (voir encadré), mille formes (Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans), Clermont-Musique, Graines de Spectacles, École de cirque, Pass Culture pour les musées... Des actions qui infusent de manière transversale toutes les politiques éducatives et sociales de la

Enjeu majeur : faire de la culture un élément central de la cohésion sociale. Objectif : faciliter l'accès à la culture pour tous. Et des moyens : des équipes de médiateurs culturels et des musiciens intervenant en milieu scolaire, une collaboration de chaque instant avec l'Éducation nationale et de nombreux partenariats avec les principaux acteurs culturels (La Comédie de Clermont, le Festival du court-métrage, la Coopérative de Mai, l'Orchestre national Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Opéra, le Rendez-vous du carnet de voyage, les Trans'urbaines, Musiques démesurées, etc.). Aujourd'hui, tous les enfants des classes élémentaires de Clermont bénéficient d'un parcours en adéquation avec les programmes scolaires, fondé sur trois principes fondamentaux de la charte du label : la rencontre avec les oeuvres, artistes et professionnels de la culture ; la pratique artistique ; et l'acquisition de connaissances.

## **Les Parcours culturels**

Créés en 2016 et intégralement financés par la Ville, les Parcours culturels constituent l'une des pierres angulaires du label 100 % EAC. Adaptés à la tranche d'âge 6-10 ans, ils concernent six domaines culturels : le patrimoine, les musées, les arts visuels, la musique, la danse et les arts de la scène. En chaque début d'année scolaire, les enseignants inscrivent leur classe sur l'un des parcours thématiques proposés. Le dispositif permet à 7 500 enfants de bénéficier de trois sorties culturelles dans l'année organisées par les médiateurs de la Ville et de la Métropole et les acteurs culturels partenaires.